



Import export chine revente en France

Par **Nicolas nanthilde**, le **04/04/2018** à **20:32**

bonjour,

j'ai récemment acheté des vêtements sur une boutique en ligne (un blog), d'une jeune femme qui m'avait l'air de vendre de très bons articles. malheureusement à la réception de ces articles je me suis rendu compte que la qualité n'était pas au rendez-vous et ressembler plutôt à de la qualité dite "chinoise". j'ai quand même acheté pour 500euros de produits donc je suis assez énervée alors à acheter de la qualité aliexpress ou autre je vais sur ces sites pour voir un peu. et la que vois-je ?! tout les articles que j'ai acheter 2 fois à 3 fois moins chères. La question que je me pose c'est : est il légal d'acheter des articles en tant que particulier sur ces sites chinois et les revendre en France sans dire la provenance 2 à 3 fois plus chère ? sachant que je fais des factures avec tva ect .. je vous remercie bonne soirée